

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE DE TREGUNC

L'an deux mille vingt, le sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au STERENN, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia – VOISIN Valérie – TANGUY Michel – CARDUNER Didier – LESCA Véronique – DADEN Paul – BRAESCU ANDRIEU Morgane – DERVOUOT Dominique – SPAROSVICH GRANDIL Gwenaëlle – GEORGES Valérie – DENIEL Baptiste – JOULAIN Anita – ROBIN Yves – SUARD Delphine – MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE DUC Didier – LE FLOC'H Véronique – KRAUS Jean-Paul – BOSSER GODREAU Véronique – JOUSSET Nicolas – JESTIN Caroline – GALBRUN Karine – PAUCHET Gérard

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Yannick SELLIN à Michel TANGUY
- Nicolas DAGORN à Véronique LESCA
- Fabienne LE GOC LE SAGER à Valérie VOISIN

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL

Les conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir de voter en leur nom :

- Bruno BORDENAVE

Date de convocation : 30 juin 2020

Gwenaëlle SPAROSVICH-GRANDIL est nommée secrétaire de séance

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 27

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Monsieur Le Maire quitte la salle. Le conseil municipal élit Madame DOUX BETHUIS en qualité de présidente de séance pour le vote du compte administratif.

Madame DOUX BETHUIS indique que le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune. Madame DOUX BETHUIS présente le compte administratif 2019 du budget de la ville.

Le compte administratif 2019 de la commune, conforme au compte de gestion du trésorier, est arrêté de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 5 698 602,88 €

Recettes : 6 962 509,79 €

Soit un excédent annuel de 1 263 906,91 €

Section d'investissement :

Dépenses : 2 189 241,48 €

Recettes : 2 299 454,97 €

Soit un excédent annuel de 110 213,49 €

Et **40 313,66 €** avec le déficit d'investissement 2018 (150 527,15 € en dépenses)

Soit un résultat de clôture de **1 223 593,25 €** sans les restes à réaliser

En intégrant les restes à réaliser de 2019 :

Reste à réaliser dépenses : 629 227,12 €

Reste à réaliser recettes : 198 626,50 €

On obtient un résultat positif de **792 992,63 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'avis favorable de la commission administration générale lors de sa réunion du 22 juin 2020 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2019 du budget principal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 9 juillet 2020

LE MAIRE

Olivier BELLEC

